CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ADIS

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.
434 474 664 R.C.S. Paris.

Convocation à l'assemblée générale mixte

L'Assemblée Générale Mixte convoquée le 13 juin 2007 à 14 heures, dans les locaux de HSBC Private Bank France, 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, Messieurs les Actionnaires sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le 27 juin à 14 heures dans les locaux de HSBC Private Bank France, 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

— Mise en conformité de l'article 6 des statuts de la société ;
— Changement de dépositaire et modification corrélative de l'article 23 alinéa 1 des statuts ;
— Changement de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

— Démission d'administrateurs ;
— Nomination d'administrateurs ;
— Approbation des conventions ;
— Pouvoirs pour formalités

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Première résolution. — L'assemblée générale décide la mise en conformité de l'article 6 des statuts comme suit :
Article 6
Ancienne rédaction : Le capital initial s'élève à la somme de 7 630 000 € divisé en 7 630 actions entièrement libérées, de 1 000 €. Il a été constitué par versement en numéraire de 7 630 000 €.
Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.
Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Nouvelle rédaction : Le capital initial s'élève à la somme de 7 630 000 € divisé en 7 630 actions entièrement libérées, de 1 000 €. Il a été constitué par versement en numéraire.

Catégorie d'actions :
Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus simplifié et dans la note détaillée de la SICAV.
Les différentes catégories d'actions pourront :
— bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
— être libellées en devises différentes ;
— supporter des frais de gestion différents ;
— supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
— avoir une valeur nominale différente.
Les actions peuvent faire l'objet de regroupement ou de division par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.
Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de nommer Lazard Frères Banque, établissement de crédit, société anonyme au capital de 75 000 000 Euros, ayant son siège social au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, en remplacement de HSBC Private Bank France.

L'assemblée générale extraordinaire décide en conséquence de modifier l'article 22 alinéa 1 des statuts comme suit :
Article 23 – Dépositaire.

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
L'établissement dépositaire, désigné par le conseil d'administration, parmi les établissements mentionnés par décret, est le suivant : HSBC Private Bank France	L'établissement dépositaire, désigné par le conseil d'administration, parmi les établissements mentionnés par décret, est le suivant : Lazard Frères Banque

Troisième résolution. — L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Sicav au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 - Siège social.

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Le siège social est fixé au 117, avenue des Champs Elysées 75008 Paris	Le siège social est fixé au 121, boulevard Haussmann 75008 Paris.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Quatrième résolution. — L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Lionel Fantin, administrateur, avec effet au 30 juin 2007, et nomme en ses lieu et place Monsieur Pascal Savy, demeurant 33, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Cinquième résolution. — L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bruno Rodier de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juin 2007 et nomme en ses lieu et place Monsieur Eric Morin, demeurant 98, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Sixième résolution. — L'assemblée prend acte de la démission de Madame Nathalie Cachera-Le Mouël de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 juin 2007, et nomme en ses lieu et place Monsieur Romain Fournier-Bourdier, demeurant 43, rue Camille Pelletan, 92300 Levallois-Perret.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme administrateur Lazard Frères Gestion, ayant son siège social 11, rue d'Argenson, 75008 Paris, représenté par Monsieur Joseph Assémat-Tessandier, demeurant 2, rue Léonce Reynaud, 75116 Paris.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Huitième résolution. — L'assemblée générale ordinaire approuve la convention de délégation de gestion financière entre la Sicav et Lazard Frères Gestion, avec effet au 1er juillet 2007.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale ordinaire approuve la convention de délégation de gestion administrative et comptable entre la Sicav et Lazard Frères Banque avec effet au 1er juillet 2007.

Dixième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Le rapport du Conseil d'Administration est tenu à la disposition des Actionnaires au siège social de la société.

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les dépôts de pouvoirs, de formulaires de vote par correspondance et les immobilisations des titres au porteur déjà effectués en vue de l'Assemblée du 13 juin 2007 restent valables pour la présente Assemblée.

Les Actionnaires n'assistant pas à l'Assemblée peuvent se faire représenter par un mandataire. Des formules de pouvoir sont à leur disposition au siège social de la société.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter un formulaire de vote par correspondance auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'Assemblée.
Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société puisse le recevoir au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le premier avis de réunion a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 9 mai 2007.

Le Conseil d'Administration.

0708521